



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

filière sportive

Question écrite n° 22066

Texte de la question

M. François Rochebloine souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur les difficultés rencontrées par les titulaires du brevet d'Etat d'éducateur sportif, option Animation des activités physiques pour tous, pour trouver un emploi. Lors de sa création, ce diplôme devait permettre à ses titulaires de trouver un emploi notamment auprès des collectivités territoriales ou d'associations. Or, il s'avère que ceux-ci rencontrent de grandes difficultés d'emploi, du fait notamment des problèmes de recrutement dans la filière sportive des collectivités territoriales. C'est pourquoi, il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème.

Texte de la réponse

Les enquêtes des observatoires régionaux des professions de l'animation menées par les services déconcentrés du ministère de la jeunesse et des sports confirment que la polyvalence du brevet d'Etat d'éducateur sportif, option animation des activités physiques pour tous (BEESAPT), rend l'embauche de ses titulaires plus faciles, même s'il est avéré que la possession, en plus du BEESAPT, d'un autre brevet d'Etat semble être le meilleur atout pour être recruté. Par ailleurs, la préparation à ce diplôme inclut, la plupart du temps, une préparation au concours d'éducateur territorial, ce qui facilite pour ces personnels l'accès au cadre B de la filière sportive territoriale. Enfin la délégation aux formations au sein du ministère de la jeunesse et des sports travaille actuellement à la rénovation des qualifications : le BEESAPT, comme le BEATEP, sont au centre de la réflexion menée pour redéfinir les métiers d'animateurs généralistes de niveau IV dont le rôle est déterminant pour faciliter l'accès à la pratique sportive de tous et répondre aux aspirations nouvelles de nos concitoyens. Les employeurs et, en particulier, les collectivités locales sont donc manifestement intéressés par les compétences spécifiques des titulaires du BEESAPT. Mme la ministre de la jeunesse et des sports ne manquera pas de communiquer aux élus l'état des travaux entrepris sur la rénovation des formations et des diplômes, conduits en concertation avec les partenaires sociaux et avec les collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22066

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1998, page 6505

Réponse publiée le : 15 mars 1999, page 1604